



# STILL INFO

Bulletin d'information municipal

n° 293

Mai Juin 2018

## DATES A RETENIR

- Mardi 8 mai** : cérémonie du 8 mai, 9h15, parvis de l'église  
**Mercredi 9 mai** : club de l'amitié, 14h, salle Arletty  
**Judi 10 mai** : tournoi de pétanque, 10h, boulodrome  
**Samedi 12 mai** : soirée années '80, 19h, salle des fêtes  
**Vendredi 1 juin** : marché gourmand, 18h30, place de la salle des fêtes  
**Dimanche 3 juin** : chevauchée, salle des fêtes  
**Samedi 16 juin** : soirée champêtre, 18h30, étang Max  
**Judi 21 juin** : fête de la Musique, 18h30, Ganseplätzel  
**Vendredi 22 juin** : fête de fin d'année Ecole Maternelle, salle des fêtes  
**Vendredi 29 juin** : fête de fin d'année Ecole Elémentaire, salle des fêtes  
**Lundi 2 Juillet** : Don du sang, 17h, salle des fêtes

Mes chers concitoyens,

De nouveau la richesse de la vie associative de Still s'exprime dans l'impressionnant programme qui est proposé par les associations de notre village. Déjà avec les beaux jours, le Duathlon, puis les bourses aux plantes et aux vêtements nous ont permis de partager de beaux moments, tout comme le concert de printemps et le tournoi de pétanque.

L'activité municipale, après la fin des travaux de la mairie et son inauguration le 17 mars dernier ( cf. pages finales ) se tourne vers de nouvelles perspectives pour l'avenir de notre commune.

Du côté de la sécurité, la prévention des risques climatiques reste notre priorité avec l'aménagement des berges du Bitzenbaechel, le renouvellement du Plan Communal de Sauvegarde; la réflexion, conduite à partir des premiers résultats de l'étude hydraulique, en est aux premières étapes.

Des aménagements en faveur de l'enfance et de l'environnement sont également en développement pour améliorer notre cadre de vie; ils seront conjugués à une modification des documents d'urbanisme ( PLU ) qui sont désormais en cours de révision.

Nul doute que les prochains mois nous permettront de poursuivre nos efforts pour notre bien commun.

Laurent Hochart  
votre maire

## Permanence UNIAT

UNION DES INVALIDES ET  
ACCIDENTES DU TRAVAIL  
pré-retraités - veuves - retraités de  
tous régimes  
1er samedi du mois  
de 10h à 11h à la Mairie

## CONTACTS MAIRIE

du Mardi au Vendredi de 8h00 à  
12h00  
le Samedi de 9h00 à 11h00  
Tél: 03 88 50 00 33  
Fax: 03 88 50 15 22  
[www.stillinfo.fr](http://www.stillinfo.fr)  
[accueil@mairiedestill.fr](mailto:accueil@mairiedestill.fr)



## GRANDS ANNIVERSAIRES

### MAI :

**M Jean Marie SIEGEL**

né le 01.05.1938, fêtera ses 80 ans.

**Mme Nicole STECK**

née le 06.05.1938, fêtera ses 80 ans.

**M Charles SIEGEL**

né le 27.05.1938, fêtera ses 80 ans.

**M François WIDLOECHER**

né le 30.05.1938, fêtera ses 80 ans.

**M Charles KIEFFER**

né le 19.05.1936, fêtera ses 82 ans.

**M Alfred ANTONI**

né le 19.05.1935, fêtera ses 83 ans.

**Mme Monique METZLER**

née le 07.05.1934, fêtera ses 84 ans.

**M Albert STOCKI**

né le 03.05.1931, fêtera ses 87 ans.

**M Jacques CHORVOZ**

né le 05.05.1931, fêtera ses 87 ans.

**Mme Eugénie RUI**

née le 20.05.1931, fêtera ses 87 ans.

**Mme Monique ROTHWILLER**

née le 10.05.1929, fêtera ses 89 ans.

**Mme Isabelle MEYER**

née le 15.05.1929, fêtera ses 89 ans.

### JUIN :

**M Gérard LOTZ**

né le 12.06.1938, fêtera ses 80 ans.

**Mme Nicole KIEFFER**

née le 03.06.1935, fêtera ses 83 ans.

**M Raymond JAMING**

né le 08.06.1935, fêtera ses 83 ans.

**M Benoît HAAG**

né le 21.06.1935, fêtera ses 83 ans.

**M Julien BRENDLE**

né le 18.06.1934, fêtera ses 84 ans.

**Mme Jacqueline APRIL**

née le 20.06.1927, fêtera ses 91 ans.



## ANNONCES

### PREVENTION DE L'ISOLEMENT SOCIAL

Depuis le 1er janvier 2018, le SPASAD de Molsheim (Service polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) a lancé un grand projet de prévention de l'isolement social, en partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Ce projet couvre le secteur Marlenheim – Mutzig - Molsheim, soit près de 30 communes.

L'objectif est de permettre à des personnes âgées de plus de 60 ans qui se trouveraient dans une situation d'isolement ou souffriraient de solitude, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement qui les aide à recréer des liens sociaux.

A travers ce travail d'accompagnement ajusté aux besoins spécifiques de chaque personne, nous cherchons à améliorer la qualité de vie, tout en retardant autant que possible la perte d'autonomie. Nous souhaitons que chaque usager puisse développer une vie sociale et relationnelle qui pourra le satisfaire.

L'équipe chargée de ce projet est composée d'une psychologue et d'une psychomotricienne.

Les usagers qui en bénéficieront pourront être véhiculés gratuitement avec les voitures du SPASAD.

Si vous êtes intéressé à titre personnel, ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être concerné par ce dispositif, vous pouvez nous contacter au 03 88 49 71 90 ou venir consulter la plaquette en Mairie.

**Ne restez pas seuls !**

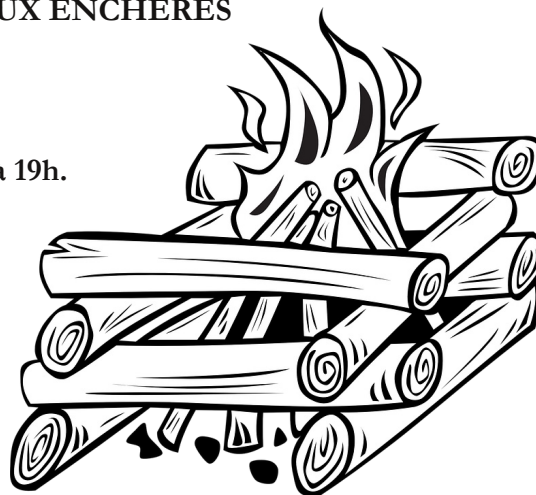
# ANNONCES

## VENTE DE BOIS AUX ENCHERES

La Commune vend 2 lots de **10 stères de bois**.

Vente aux enchères sous enveloppe en Mairie le **23 mai à 19h**.

Pour tout renseignement,  
veuillez contacter la Mairie au 03 88 50 00 33



## OFFRES DE FORMATION 6è RMAT

Le détachement du 6è RMAT de Gresswiller offre huit possibilités d'apprentissage en alternance pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Les diplômes préparés sont :

4 CAP opérateur logitique

2 CAP agent administratif

1 BTS génie optique ( BAC génie optique requis )

1 BAC PRO technicien en chaudronnerie industrielle ( CAP réalisation en chaudronnerie industrielle requis )

Pour plus de renseignements, merci de contacter le  
6è RMAT au 03 88 04 65 51

## PAUSE DU LIVRE SERVICE

Les capacités de stockage de la Mairie étant limitées et l'équipe bénévole ayant fort à faire, merci de ne plus ramener de livres à la Mairie et ce, jusqu'à parution d'une prochaine demande.

**Merci pour votre compréhension!**



## PREVENTION TIQUES

Les beaux jours étant de retour, nous sommes nombreux à emprunter les chemins de promenade dans la forêt ou dans les prairies. Quelques précautions s'imposent pour prévenir les piqûres de tiques et la transmission des maladies dont elles sont porteuses :

- portez des vêtements longs, qui couvrent les bras et les jambes, serrent les poignets et les chevilles, de couleur claire de préférence, de façon à éviter les morsures et à repérer plus facilement la présence de tiques ( pantalon long dans des chaussettes hautes );
- mettez des chaussures fermées
- éventuellement, appliquez un répulsif sur les parties découvertes (seul le DEET semble actif) de façon à repousser les tiques. Mais attention, les répulsifs sont contre-indiqués chez la femme enceinte et le petit enfant. Il existe aussi des répulsifs vestimentaires qui ont les mêmes contre-indications.

**Ces mesures de prévention ne vous dispensent pas de l'examen minutieux de votre corps, à la recherche de morsures de tiques, au retour de promenade. En cas de piqûre, retirez rapidement la tique à l'aide d'un tire-tique et surveillez l'apparition d'une auréole rouge autour de la piqûre dans les 30 jours. En cas de doutes, consultez un médecin.**



LES RENDEZ-VOUS DE LA PETITE ENFANCE AVEC LE R.A.M « LE PETIT NID »

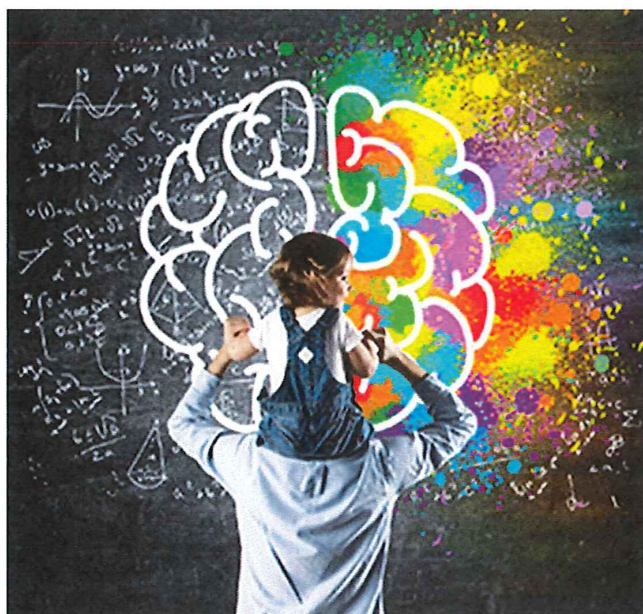
## L'APPORT DES NEUROSCIENCES DANS LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DE L'ENFANT de 0 à 6 ans

(LES DERNIERES DECOUVERTES SUR LE CERVEAU ET LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT)

ANIMÉE PAR JOSETTE SERRES, ingénieur de recherche au CNRS et formatrice petite enfance

**Mercredi 04 Juillet 2018, à 20h**

Hôtel de la Monnaie  
6 rue de la Monnaie à MOLSHEIM



**Sur Inscription, places limitées !**

Sur le site internet du RAM de MOLSHEIM, dans l'onglet actualité

[ram.cc-molsheim-mutzig.fr](http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr)

## Soirée Années 80'

L'association des conscrits vous invite, le samedi 12 mai à faire la fête lors d'une soirée sur le thème des années 80. Nous vous attendrons à partir de 19h pour déguster de délicieuses tartes flambées et danser tout au long de la soirée !

### RÉSERVATION :

Nom et prénom :

Téléphone :

Nombre d'entrée : ..... X 5€ = .....€

Paiement par :           chèque                    espèce

*Merci de joindre le règlement de la réservation au nom de Amélie Bergholz au 55 B Grand Rue, STILL*

### GAGNANTS DE LA TOMBOLA DES CONSCRITS

Les gagnants de la Tombola organisée par les conscrits le 14 avril sont messieurs Sino, Majorel, Sohn, Mincker, Martin, Ripp, Hillbrand et Martinez.

Les heureux gagnants ont reçu une bouteille de Crémant d'Alsace.



### TOURNOI DE PETANQUE

L'amicale des boulistes  
organise un tournoi de pétanque  
le jeudi 10 mai à 10h  
au boulodrome  
derrière la salle des fêtes.



# COMMUNICATIONS OFFICIELLES

## DEJECTIONS ANIMALES SUR LA VOIE PUBLIQUE

La Mairie souhaite rappeler aux propriétaires d'animaux - chiens, chevaux...- qu'ils doivent veiller à ce que leur animal ne souille pas le domaine public, ni les espaces naturels. Les propriétaires doivent se munir de tout moyen à leur convenance ( sachet, pelle ) pour ramasser les déjections animales. En cas de non respect de ces dispositions, tout contrevenant s'expose à l'obligation de nettoyage à laquelle pourra s'ajouter une amende forfaitaire de 2<sup>e</sup> classe s'élevant à 35€, en vertu de l'article R632-1 du code pénal.

Des sachets sont à votre disposition dans quatre endroits du village : grand rue au niveau du pont du Bitzenbaechel, à l'arrière de l'église, rue de la forêt et devant l'aire de jeux.



Merci de garder nos espaces publics propres!



**Le chèque énergie est distribué jusqu'à fin avril 2018 pour aider 4 millions de ménages à payer leur facture d'énergie ou leurs travaux de rénovation énergétique.**

<b>Qui est concerné ?</b>	<b>Comment ?</b>	<b>Quel montant ?</b>
Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources, aux ménages à revenus modestes.	Le chèque énergie est envoyé automatiquement par courrier aux ménages.	150 euros en moyenne par an.
<b>Pour tout savoir, rendez-vous sur : <a href="http://chequeenergie.gouv.fr">chequeenergie.gouv.fr</a></b>		

# COMMUNICATIONS OFFICIELLES

## PROGRAMME DE LA CEREMONIE DE COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Mardi 8 mai 2018 à 09h15

9h15 : Célébration eucharistique en l'église Saint-Matthias

10h15 : Cérémonie au Monument aux Morts

Intervention de la Musique Municipale

Participation des élèves du CM2

Chants par la Chorale Sainte-Cécile

Lecture du message du Ministère des Anciens Combattants

par M. André Jardiné, président de l'association des Anciens Combattants

Intervention de M. Laurent Hochart, Maire de Still

Dépôt de la gerbe

Clôture par la Musique Municipale

Avec la participation des Sapeurs Pompiers et des Anciens Combattants.

Un verre de l'amitié sera servi dans la salle du conseil municipal de la mairie à l'issue de la cérémonie.



# RESTAURANT LES TUILERIES

*MAI 2018*

**Dimanche 27 mai 2018 à midi**

Menu de Fête des Mères  
à découvrir prochainement



*JUIN 2018*

**Dimanche 10 juin 2018 à midi**

Couscous maison  
**15,90 €**



**Dimanche 24 juin 2018 à midi**

Rosbif de cheval  
**15,90 €**



**Pensez à réserver, les places sont limitées**

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

**ARRONDISSEMENT** **PROCES VERBAL**  
**MUTZIG** **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**CONSEILLERS ELUS : 19** **SEANCE du 10 avril 2018**  
**CONSEILLERS EN**  
**FONCTION : 17** **Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART**  
**CONSEILLERS**  
**PRESENTS : 14**

**MEMBRES PRESENTS** : Marie-Odile LIEN, Corinne ROYER, Gilles NEVERS, Pascal GEISPIELER, Adjoint  
Catherine JAEGLE – Martine THOMAS - Philippe KELLER – Sylvie FISCHER – Thomas PASCUAL – Jean-  
Philippe SIEGEL - Frédéric SIEGEL – Michel VIX – Stéphanie FRANKINET

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : François THEILLER - Eric PAGNANI – Camille BOUCHAIN

Frédéric SIEGEL était présent à partir du point 3.

Camille BOUCHAIN donne procuration à Pascal GEISPIELER

## COMPTE RENDU

### Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2018

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 13 mars 2018.

### Compte administratif et compte de gestion 2017

Sous la présidence de Madame Corinne Royer, adjointe, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

#### BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement	
Dépenses	1 126 912.70 €
Recettes	1 516 146.30 €
Excédent de clôture :	389 233.60 €
Investissement	
Dépenses	877 055.16 €
Recettes	734 335.19 €
Restes à réaliser en dépense :	200 000.00 €
Besoin de financement :	342 719.97 €
Excédent global :	46 513.63 €

#### BUDGET CAMPING

Exploitation	
Dépenses	154 249.96 €
Recettes	159 199.77 €
Excédent de clôture :	4 949.81 €
Investissement	
Dépenses	22 686.98 €
Recettes	64 142.48 €
Reste à réaliser :	35 000.00 €
Excédent de clôture :	6 455.50 €
Excédent global	11 405.31 €

#### BUDGET FORET

Fonctionnement	
Dépenses	213 477.22 €
Recettes	213 560.02 €
Excédent de clôture :	82.80 €

#### BUDGET RESTAURANT

Fonctionnement	
Dépenses	1 189.65 €

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Recettes	14 563.52 €
Excédent de clôture :	13 373.87 €
Investissement	
Dépenses	16 035.59 €
Recettes	7 763.81 €
Besoin de financement :	8 271.78 €
Excédent global	5 102.09 €

## Affectation des résultats 2017 des budgets aux différents budgets 2018

VU l'instruction budgétaire et comptable ;

VU le compte de gestion et le compte administratif 2017 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2018 qui reprend les résultats de l'exercice 2017 ;

CONSIDERANT que Madame Corinne ROYER a présidé la séance au cours de laquelle le compte administratif et le compte de gestion ont été votés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal approuve ;

### BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement	1 126 912.70
Recettes de fonctionnement	1 410 300.86
Excédent de fonctionnement	283 388.16
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	105 845.44
Résultat de fonctionnement	389 233.60

Dépenses d'investissement	877 055.16
Recettes d'investissement	448 210.68
Déficit d'investissement	428 844.48
Résultat d'investissement antérieur reporté	286 124.51
Déficit d'investissement	142 719.97
Reste à réaliser	200 000.00
Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	342 719.97
Excédent à reporter (002)	46 513.63

### BUDGET CAMPING

Dépenses de fonctionnement	154 249.96
Recettes de fonctionnement	152 559.41
Déficit de fonctionnement	1 690.55
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	6 640.36
Résultat d'exploitation	4 949.81

Dépenses d'investissement	21 636.18
Recettes d'investissement	64 142.48
Excédent d'investissement	42 506.30
Résultat d'investissement antérieur reporté	1 050.80
Excédent d'investissement	41 455.50
Reste à réaliser	35 000.00
Excédent à reporter (001)	41 455.50
Excédent à reporter (002)	4 949.81

### BUDGET FORET

Dépenses de fonctionnement	213 477.22
Recettes de fonctionnement	206 080.78
Déficit de fonctionnement	7 396.42
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	7 479.24
Excédent à reporter (002)	82.80

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

## BUDGET RESTAURANT

Dépenses de fonctionnement	1 189.65
Recettes de fonctionnement	11 539.21
Excédent de fonctionnement	10 349.56
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	3 024.31
Résultat de fonctionnement	13 373.87
Dépenses d'investissement	8 271.78
Recettes d'investissement	7 763.81
Déficit d'investissement	507.97
Résultat d'investissement antérieur reporté	7 763.81
Déficit d'investissement	8 271.78
Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	8 271.78
Excédent à reporter (002)	5 102.09

## Taux des quatre taxes

Le Conseil Municipal maintient le taux des quatre taxes inchangés depuis 2009, comme suit :

Le taux de la taxe d'habitation : 24.03 %

Le taux de la taxe foncière bâti : 13.38 %

Le taux de la taxe foncière non bâti : 103.92 %

Le taux de la cotisation foncière des entreprises : 23.48 %

## Budget primitif 2018

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 mars 2018,

## **BUDGET RESTAURANT**

16 702.09 € en dépenses et recettes de fonctionnement

17 721.78 € en dépenses et recettes d'investissement

## **BUDGET FORET**

192 202.80 € en dépenses et recettes de fonctionnement

## **BUDGET CAMPING**

159 433.81 € en dépenses et recettes d'exploitation

64 094.50 € en dépenses et recettes d'investissement

## **BUDGET COMMUNE**

1 401 134.63 € en dépenses et recettes de fonctionnement

750 255.97 € en dépenses et recettes d'investissement

## Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC

Entendu Madame Marie-Odile Lien, Adjointe, qui explique le sens de la certification PEFC des forêts alsaciennes à laquelle la Commune de STILL a adhéré initialement par délibération du 29 septembre 2007 et renouvelé le 16 mai 2013.

Considérant qu'une nouvelle période quinquennale d'adhésion arrive à échéance et qu'il y a lieu de délibérer sur le renouvellement de cette adhésion.

Considérant que la certification PEFC est utile pour justifier d'une gestion pérenne de la forêt communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de renouveler son adhésion au système de certification PEFC pour une période indéterminée.

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents d'adhésion et à verser la contribution demandée qui se compose comme suit :

- 20 Euros de frais de dossier (forfaitaire sur cinq ans)
- Cotisation nationale ; 0.65 Euros par hectare pour 5 ans

## **Droit de préemption urbain**

Vu les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants, R.213-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération en date du 26.02.2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines ou d'urbanisation future prévus sur le PLU approuvé,

Dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L300-1 du CU ou pour constituer des réserves foncières pour la réalisation desdites opérations et actions d'aménagement.

Après en avoir délibéré :

## Article 1

Décide d'instituer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones U et AU du PLU approuvé telles qu'elles sont délimitées sur le plan joint à la présente délibération

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour l'exercice du DPU.

## Article 2

Le périmètre DPU sera reporté sur le document graphique annexé du PLU.

Un registre de préemption sera ouvert en mairie.

Dit que cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention dans deux journaux.

En outre, la délibération et le plan seront transmis aux personnes suivantes :

- à Madame la Sous-Préfet ;
- au Directeur départemental des services fiscaux ;
- au Président du conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture et accomplissement des mesures de publicités.

## **Désignation des délégués au collège de Mutzig**

Le Conseil Municipal décide de nommer les personnes suivantes :

Titulaires : (inchangés)

- **Jean-Philippe SIEGEL**

- **Marie-Odile LIEN**

Suppléants :

- **Catherine JAEGLE**

- **Corinne ROYER**

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

## Budgets écoles pour l'année 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des budgets prévus pour l'école maternelle et l'école Robert Schuman pour l'exercice 2018.

ECOLE MATERNELLE pour 56 élèves

DENOMINATION	BUDGET 2018
FONCTIONNEMENT	1 790,00 €
LIVRET SCOLAIRE	50,00 €
MATERIEL AUTRES	200,00 €
PAPIER	200,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 240,00 €</b>
TRANSPORTS ET SORTIES	1 300,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 300,00 €</b>
NOEL	487,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>487,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 027,00 €</b>

Equipement :

- 4 tablettes tactiles à 1 156 €
- Remplacement huisseries et isolation comble du bâtiment ancien

ECOLE ROBERT SCHUMAN pour 120 élèves

DENOMINATION	BUDGET 2018
FONCTIONNEMENT	4 260,00 €
PETIT MATERIEL INFORMATIQUE	200,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 460,00 €</b>
TRANSPORTS	1 250,00 €
4 déplacements collège Mutzig à 100€	400,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 650,00 €</b>
RENCONTRE AVEC OBERWOLFACH	500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>
NOEL	900,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>900,00 €</b>
ACQUISITION DE MANUELS	2 125,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 125,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 635,00 €</b>

Equipement :

- Remise en état d'une salle de classe
- Remplacement ordinateur portable 500 €
- Remplacement de 10 tables et chaises 3 000 €

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

## **Recrutement d'un enseignant dans le cadre des activités accessoires socio-culturelles**

Monsieur Laurent Hochart, Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'un intervenant pour animer les temps d'activités socio-culturelles en direction des 6-12 ans.

Ces activités pourraient être assurées par un enseignant, fonctionnaire de l'Education Nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activité qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal. \_

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes :

CSG, CRDS, et le cas échéant, 1% solidarité et RAFFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire du Ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 1 h 15 heure par semaine
- L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire maximale fixée à 24.28 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

## **Location d'un terrain communal**

Monsieur le Maire informe qu'un riverain désire louer un terrain agricole situé en section 6 parcelle 840, d'une superficie de 3 ares 75.

Le Conseil Municipal décide de louer le terrain pour une période de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 à Monsieur Roger Flicker demeurant 4, rue des Vignes à Still.

Le prix de location pratiqué par la commune pour les baux ruraux est de 1.15 € l'are.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **Affectation du premier étage de la mairie**

Suite à l'étude de faisabilité réalisée en lien avec le Service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental du Bas-Rhin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le premier étage de l'ancienne mairie à une activité d'une maison d'assistantes maternelles afin de répondre aux besoins exprimés par les familles de Still.

## **Désignation d'une commission pour le projet de la maison d'assistantes maternelles**

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, une commission d'élus sera chargée de préparer un cahier des charges pour l'appel à candidatures concernant la gestion d'une maison d'assistantes maternelles.

Les personnes suivantes ont été désignées :

- Marie-Odile LIEN
- Stéphanie FRANKINET
- Gilles NEVERS

## DISCOURS D'INAUGURATION DE LA MAIRIE

« Madame Clara Thomas, Sous-préfète de Molsheim,

Monsieur le Député Laurent Furst,

Madame Marie-Reine Fischer, Conseillère régionale représentant le Président Rottner

Monsieur Frédéric Bierry, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Monsieur Gilbert Roth, Président de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig

Mesdames, Messieurs les élus, Maires, adjoints, Délégués communautaires,

Mesdames Marie-Odile Lien et Corinne Royer, Messieurs Pascal Giespiler et Gilles Nevers, mes adjoints, l'ensemble du Conseil Municipal de Still et du Conseil Municipal des jeunes,

Mesdames, Messieurs les anciens élus de Still, Messieurs François Widloecher et Maurice Boehler, les maires honoraires,

Monsieur le Chanoine, Joseph Lachmann, Vicaire épiscopal du Bas-Rhin,

Père Robert Abelava, curé de la Communauté de Paroisse de Mutzig

Monsieur le Chanoine François Geissler, Délégué épiscopal aux affaires temporelles,

Madame Marie-Paul Koenig et Monsieur Thomas Delbet, Directeurs des écoles de Still,

Madame Sophie Gérard Rahali, directrice de l'Institut des Aveugle de Still,

Mesdames, Messieurs les Présidents d'associations, avec une mention particulière pour la Musique Municipale de Still-Gresswiller bien représentée aujourd'hui

Madame Myriam Guewiner et Monsieur Frédéric Guillon ainsi que toute l'équipe du Cabinet M associés-architectes

L'ensemble des entreprises ayants participé au chantier,

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Cette année 2018, est une année de commémoration marquant le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918. En Alsace, plus qu'ailleurs, l'année 1918 pose une réalité nouvelle, le retour à la France des 3 départements annexés après 48 années d'administration allemande.

Quand les travaux de mise aux normes ont été programmés, nous n'avions pas en tête cette date anniversaire, mais il me semble qu'elle résonne parfaitement avec l'histoire de ce bâtiment. En effet, la Mairie fut construite durant la période impériale, à une époque où l'administration du Reichland souhaitait marquer sa présence dans nos villages alsaciens. C'est dans ce contexte spécifique qu'une architecture néo-classique, plutôt urbaine, employant massivement le grès rose sur deux belles façades équilibrées, s'imposa au croisement des rues principales. Au centre de la façade, au-dessus d'une colonne massive marquant la double porte, on inscrivit la sculpture sans doute imposante du Kaiser... En 1918, elle sera descendue et détruite. Elle sera remplacée par une simple paysanne tenant une gerbe de blé. Les Stillois décideront alors de placer un monument aux morts sur le parvis de l'église qui fait face à la mairie. Ce sera une Jeanne d'Arc, choix relativement rare en Alsac et qui souligne l'attachement à la France.

Lorsque nous avons envisagé de mettre aux normes notre mairie, il n'a pas été un instant question de la sortir de ses murs, au centre du village en face de l'église, sous le geste de bénédiction de Jean II de Lichtenberg - qui donna les forêts épiscopales aux habitants - et la protection de Jeanne d'Arc. C'est bien ce bâtiment, porteur de notre identité commune, que nous voulions faire entrer dans notre temps, pour répondre aux besoins de notre communauté villageoise.

La mairie que vous découvrez aujourd'hui, grâce aux apports de l'ensemble du Conseil Municipal, accompagné dans sa réflexion par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin et en particulier Monsieur Bronner, puis par le Cabinet d'architectes M Associés, répond à cette double perspective de fidélité et de modernité. L'extension, résolument contemporaine, cube d'acier et de verre s'enclasse dans le bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle, lui-même rehaussé d'un vitrail en pâte de verre du Maître verrier Tristan Ruhlmann, comme un poème au paysage de Still que l'on découvre depuis la colline du Schiebenberg... C'est une grande fierté pour Still, Maître Ruhlmann, de recevoir l'une de vos œuvres.

## DISCOURS D'INAUGURATION DE LA MAIRIE

La qualité de l'architecture a permis de relier les deux bâtiments par une verrière et de souligner cette articulation entre l'ancien et le nouveau, par un léger préau créant une nouvelle façade et une nouvelle place pour notre village. La mise en place des drapeaux, mais aussi, grâce à Michel Rebmeister, des armoiries de Still et de la devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité », ont terminé de rendre le bâtiment signifiant. Le verre, l'acier mais aussi le bois, ou la pierre ont été employés d'une manière brute, volontairement lisible, pour affirmer les matériaux eux-mêmes, et faire directement référence à notre patrimoine naturel, aux forêts de Still et aux anciennes carrières communales. Au terme de cette année de travaux, la Mairie s'est embellie. Elle est devenue un équipement fonctionnel et correspondant à nos besoins, avec une accessibilité totale de l'ensemble des espaces, à toute personne handicapée. Une pièce a pu être dédiée aux archives, un accueil adapté à l'activité municipale et à celle de l'Agence postale, un hall permettant la rencontre et l'installation d'une bibliothèque en libre-service, mais aussi, une salle du Conseil équipée et totalement modulable pouvant accueillir les manifestations officielles, les mariages, des activités associatives ou des expositions comme cette toute première, présentant des œuvres de Carlos Alban-Herrera. L'ensemble de ces dispositifs fait de ce bâtiment une véritable maison commune qui pourra répondre à de nombreuses initiatives citoyennes.

Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement, les membres du Conseil Municipal de s'être particulièrement engagés dans ce dossier, d'avoir eu le courage d'agir pour l'avenir et remercier également les architectes du cabinet M Associés et les entreprises qui ont réalisé les travaux. Je ne doute pas que dans les prochaines semaines les détails, qui restent en suspens, seront réglés. Je remercie également Michaël Cuntzmann, notre responsable technique qui m'a accompagné dans le suivi du chantier et les travaux annexes nécessaires à l'intégration du bâtiment. Sa disponibilité et sa motivation ont été à la hauteur de celles des élus, des habitants bénévoles et des conscrits qui ont aidé pour les deux déménagements. et nos 18 mois d'activité municipale en dehors de nos murs. Merci à Cathy Schneider, notre secrétaire de Mairie efficace et discrète, et à Camille Flicker à l'accueil, pour avoir toujours fait face, avec la bonne humeur qu'on leur connaît, aux contraintes liées à ces 18 mois d'activité municipale en dehors de nos murs et au double déménagement de l'ensemble des dossiers et archives. Merci à Joseph Lachmann, Robert Abélava notre curé, Christian Denis et le Conseil de Fabrique, d'avoir hébergé l'activité municipale au presbytère avec autant de simplicité et de proximité ! C'est aussi cela la fraternité républicaine.

Bien entendu, un projet structurant de cette ampleur, pour une commune de 1790 habitants, n'aurait pas été possible sans les concours financiers de l'Etat et des Collectivités. Madame Thomas, chère Clara, nous avons la chance sur ce territoire d'avoir une sous-préfète dynamique, qui soutient ses maires. Vous avez pu réserver 150.000 euros de la Dotation de l'Etat aux Territoires ruraux à notre projet, soit plus de 15% du montant global de l'investissement, d'un montant de 906.000-€ faisant de l'Etat notre premier financeur. Le Ministère de l'Environnement, à travers les politiques incitatives portées par le Pays Bruche-Mossig-Piémont, renforcé par les subventions de la Région Grand Est en matière d'isolation et d'économie d'énergie, ont apporté collectivement près de 42.000-€. Merci à toi, chère Marie-Reine Fischer, d'avoir soutenu ces dossiers au titre de ta présidence du Pays Bruche-Mossig-Piémont et de ton mandat de Conseillère Régionale, toujours au service de notre territoire. Nous avons pu également bénéficier du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la Fonction publique financé par le Conseil Départemental, merci à toi cher Frédéric Bierry, président du Conseil départemental avec une mention particulière, si tu le permets, pour notre collègue élu à la communauté de commune, Pascal Géhin, qui nous a aidé à porter ce dossier.

En plus de l'acquisition des locaux de l'ancienne banque qui se trouvait sur cet emplacement, la commune a pu autofinancer près de 200.000 euros, et ainsi, réduire l'emprunt nécessaire au plan de financement à 500.000 euros. Mais trêve de chiffres, aujourd'hui permettez-moi d'être davantage à la joie de cette inauguration à laquelle nous avons souhaité associer de nombreux visages de notre village. Je voudrais maintenant appeler la délégation des résidents de l'Institut des aveugles qui va apporter à son tour sa contribution...

—

Enfin, chers amis, avant de laisser la parole aux personnalités qui nous ont fait l'honneur de s'associer à l'inauguration de notre mairie, je voudrais inviter Tristan Ruhlmann et Carlos Alban-Herrera à nous rejoindre. Je vous ai tous deux sollicités pour exécuter une œuvre pour notre mairie. Vous représentez deux versants de l'art alsacien. L'un la tradition séculaire de l'art verrier qui s'inscrit dans des générations d'artisans qui ont écrit l'histoire de l'Alsace, l'autre venu d'un continent lointain mêlant les gestes d'une autre culture avec ceux de l'art de notre terroir. Vous êtes ensemble ce que l'Alsace a toujours fait de mieux : le tissage des talents, pour faire naître quelque chose de neuf et d'exceptionnel dans ce pays singulier entre Rhin et Vosges. Alors, avec nos petits alsaciens en costume traditionnel, je vais vous demander de découvrir cette sculpture faite de pièces de bois de hêtre, assemblées et sculptées de la main d'un étranger pour y faire vivre le visage tout simple, d'une jeune femme que l'on pourrait croiser dans nos rues, et pour autant, le visage actuel de l'Alsace que l'on souhaite à la fois française et pleinement elle-même ! »